

# Regards

## sur Anjou

Volume 35, numéro 3 — Avril 2008

### Faire le point sur les budgets de dotation. Ça presse!

Sur la scène municipale, il existe un sujet qui devrait retenir davantage l'intérêt de tous: la disparité entre les budgets de dotation. Depuis 2002, c'est à l'aide de ces dotations que les arrondissements gèrent leurs services de proximité. Six ans plus tard, c'est devenu un élément de discorde pour plusieurs arrondissements.

Pourtant le principe est excellent. À partir des revenus perçus sur l'ensemble des 19 arrondissements, la ville-centre gère exclusivement les grands services à la population, tels le transport en commun, l'entretien des grandes artères, le réseau d'aqueduc et les services de police et de prévention des incendies. Quant aux arrondissements, ils reçoivent un pourcentage des revenus appelé budget de dotation avec lequel ils doivent assurer les services de proximité, comme l'entretien et le déneigement des rues, le respect des règlements de zonage, la collecte des matières résiduelles et le recyclage, la culture, les sports et les loisirs. Bref, des services touchant de très près chaque communauté locale.

Comme les arrondissements présentent des particularités propres à chacun sur le plan résidentiel, non-résidentiel, entre autres, les pourcentages établissant les budgets de dotation varient considérablement. Cela peut s'expliquer. Mais il y a plus encore.

Rappelons-nous qu'au lendemain des fusions, les élus de plusieurs quartiers montréalais, comme le Plateau Mont-Royal, devenus arrondissements, furent appelés à gérer pour la première fois des services de proximité. À partir d'un revenu et d'une évaluation des services potentiels à livrer, tous reçurent leur dotation. Aujourd'hui, cette méthode nous apparaît très aléatoire. Encore plus, si on la compare à la méthode utilisée pour les villes fusionnées, où les derniers budgets d'opération faisaient foi des besoins de ces nouveaux arrondissements. Certaines de ces anciennes villes, expérimentées dans la gestion d'un budget en fonction des revenus et des dépenses anticipés, et en raison d'un fort potentiel de croissance, se permettaient même de sous-budgéter à l'occasion. Ce fut le cas à Anjou. De la fin des années 90 jusqu'en 2001, l'administration angevine a tiré profit d'une riche période de développement économique et social. Conséquemment, c'est en fonction d'un budget sous-évalué que le Comité de transition de Montréal et la nouvelle Ville ont établi la dotation de l'arrondissement d'Anjou. Résultat: depuis 2002, nous assurons les services de proximité avec des budgets sous-évalués. Tôt ou tard, il faudra corriger cette situation.

### Imaginer Anjou... la suite

Pour donner suite aux consultations publiques de 2007 sur l'avenir de l'arrondissement d'Anjou et afin d'assurer le suivi des propositions soumises par les citoyens, des élus ont été chargés de dossiers spécifiques.

M<sup>me</sup> Andrée Hénault assume le dossier de la famille alors que M<sup>me</sup> Michelle Zammit est responsable de celui du développement durable. De son côté, M. Gilles Beaudry prend en charge le volet de la sécurité publique. Chacun de ces conseillers a pour mandat de proposer à l'arrondissement des mesures concrètes à mettre en place pour améliorer notre qualité de vie.

#### Luis Miranda

Vous pouvez aussi  
me joindre au  
514 493-8010.



## Ouverture officielle

# de l'aréna Chénier

L'aréna Chénier a été inauguré le 20 février dernier. La cérémonie s'est déroulée en présence de M. Luis Miranda, maire de l'arrondissement d'Anjou, et de ses collègues, M<sup>mes</sup> Andrée Hénault, conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou, et Michelle Zammit, conseillère d'arrondissement, district Centre, ainsi que M. Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement, district Ouest. On remarquait dans l'assistance plusieurs invités, dont de jeunes joueurs de l'École secondaire Anjou.

Connu auparavant sous le nom d'aréna du Mont Saint-Antoine et administré par la Fondation du Centre jeunesse de Montréal, l'arrondissement d'Anjou a acquis l'édifice en 2006. En octobre de la même année, celui-ci a été rebaptisé sous le nom d'aréna Chénier et, peu après, un projet de rénovation et de mise à niveau était initié.

L'aréna Chénier a été rénové au coût de 3 M\$ entre juin et décembre 2007. Fruit d'un partenariat public-privé à long terme entre l'arrondissement et la firme d'ingénierie Dessau, les travaux ont été réalisés par cette dernière dans des délais très serrés. Aujourd'hui, la gestion et l'exploitation de l'aréna sont assumées par la compagnie SOGEP.

Désormais, les Angevins et les Angevines profitent d'une installation modernisée offrant une gamme de services de qualité en matière de sports et de loisirs.

Votre aréna se situe au 8200 de l'avenue Chénier. L'avez-vous visité depuis janvier?





## Bureau du citoyen

Le Bureau du citoyen sera ouvert les **samedis 12 et 26 avril, entre 9 h et midi**. Vous pourrez y rencontrer, sans rendez-vous, l'un de vos élus pour discuter de tout sujet concernant l'arrondissement et faire les suggestions, demandes ou commentaires qui vous tiennent à cœur. Bienvenue!

Samedi 12 avril: **Andrée Hénault**  
Conseiller de ville  
pour l'arrondissement d'Anjou

Samedi 26 avril: **Gilles Baudry**  
Conseiller d'arrondissement  
District Ouest

Le Bureau est situé au 7701,  
boulevard Louis-H.-La Fontaine.

## Séance du conseil d'arrondissement

La prochaine séance ordinaire du conseil d'arrondissement aura lieu le **mardi 6 mai à 19h**. Elle se tiendra comme d'habitude à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

**Tous les citoyens y sont les bienvenus.**



Concert hors série

## Marie-Michèle Desrosiers à Anjou

Dans le cadre des soirées-concert avec Anjou-Desjardins, le concert hors série de **Marie Michèle Desrosiers** sera présenté à guichets fermés le **1<sup>er</sup> mai à 20h** à l'église Jean XXIII, située au 7101, avenue de l'Alsace.

Cette grande chanteuse à la voix exceptionnelle offrira un spectacle chaleureux des plus touchants. Voilà une artiste d'une belle sensibilité qu'il fait bon entendre chanter.

Nous profitons de l'occasion pour remercier notre fidèle partenaire des soirées-concert Desjardins, la Caisse populaire d'Anjou, ainsi que l'organisme Culture à la carte pour la logistique.

 **Desjardins**  
Caisse populaire d'Anjou

# Expositions à la Galerie d'art Goncourt

Venez admirer les œuvres produites lors des sessions d'automne 2007 et d'hiver 2008 par vos concitoyennes et vos concitoyens. Ces derniers ont été supervisés par des professeurs hautement compétents: M<sup>me</sup> Yolande Lefebvre pour les cours d'aquarelle ainsi que M<sup>me</sup> Gisèle Rivard et MM. Claude Charlebois et Jean Saucier pour les cours de peinture.

Vous pourrez admirer les œuvres à la Galerie d'art Goncourt, située au 7500, avenue Goncourt, dans le cadre des expositions suivantes:

### Du 23 avril au 11 mai

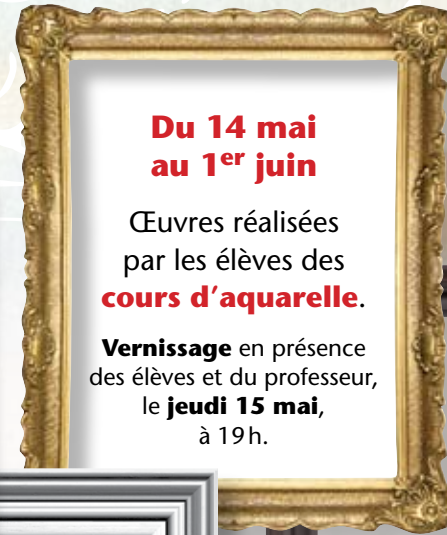
Œuvres réalisées par les élèves des **cours de peinture**.

**Vernissage** en présence des élèves et des professeurs, le **jeudi 24 avril**, à 19h.

### Du 14 mai au 1<sup>er</sup> juin

Œuvres réalisées par les élèves des **cours d'aquarelle**.

**Vernissage** en présence des élèves et du professeur, le **jeudi 15 mai**, à 19h.



BIBLIOTHÈQUE  
**Jean-Corbeil**



## Consultez votre dossier en ligne

Vous pouvez maintenant consulter et modifier votre dossier à partir d'**Internet** ou d'un **poste de consultation de catalogue à la bibliothèque**. Ceci vous donne la chance de voir les documents que vous avez empruntés, avec les dates de retour prévu, de les renouveler, de vérifier vos opérations comptables, ou encore de modifier vos numéros de téléphone ou vos adresses électroniques. Rien de plus simple: rendez-vous sur le site des bibliothèques de Montréal, à la page du catalogue **Nelligan**, et cliquez sur «**mon dossier**».



## Naître et grandir, tout un défi!

La bibliothèque Jean-Corbeil reçoit le **Zoo de Granby** pour cette conférence hautement animée!

C'est la saison des amours et les bébés naîtront bientôt. Grâce à son coffre aux trésors, l'éducateur révélera les secrets de la reproduction, de la naissance et des soins à donner aux petits. De plus, des animaux vivants seront présents lors de l'activité!

La conférence s'adresse aux jeunes de six ans et plus et aura lieu le **samedi 19 avril à 14h** à la salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil, sise au 7500, avenue Goncourt.

À noter: des **laissez-passer** seront disponibles une heure avant le début de la conférence.







## Programme de lutte contre la **pauvreté** et l'**exclusion sociale**

# Des projets qui **changent des vies !**



### Reconduction de l'entente

Dans le cadre du contrat de ville, une entente administrative liant la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec (MESS) a été signée le 28 août 2003. Renouvelée en 2006, cette entente prévoit l'octroi à la Ville d'une somme de 5 M\$ pour la réalisation de projets au cours de l'année 2008.

Ce montant, provenant du **Fonds québécois d'initiatives sociales** du ministère, permet de mettre sur pied des projets qui visent à améliorer la qualité de vie des familles et des individus démunis ou exclus et, par la même occasion, à favoriser leur intégration sociale.

Les projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, qui sont ainsi lancés, sont réalisés dans des zones défavorisées.

### Objectifs recherchés

Les objectifs que désire atteindre le MESS sont les suivants :

- aider les personnes les plus démunies à mieux s'insérer dans leur milieu ;
- diminuer l'impact des problèmes sociaux propres à une grande ville ;
- offrir aux jeunes d'autres options que la sécurité du revenu ;
- mettre sur pied des projets favorisant l'accès à une alimentation décente, à une formation adéquate, à des logements abordables, à des services sociaux et de santé adaptés, ainsi qu'à des activités sportives et culturelles appropriées.

### Quatre projets pour Anjou

L'arrondissement d'Anjou a reçu pour sa part une somme de 51 461 \$ qui a été répartie entre quatre projets qui lui sont exclusifs :

- Horticulture Jeunesse ;
- Les rendez-vous samedi tout ;
- Sortir pour son goût ;
- M'outiller pour ma famille et moi.

Ces projets sont réalisés par : le Centre humanitaire d'organisation, de ressources et de références d'Anjou (CHORRA), le Service bénévole d'entraide d'Anjou (SBEA), le Service d'aide communautaire Anjou (SAC) et Concert-Action Haut-Anjou.



## Le développement social à Anjou

# Prenez part au **premier Forum !**

En novembre prochain, le ROCHA organisera à Anjou son **premier Forum de développement social**, un événement rassembleur qui permettra d'identifier les grandes pistes d'actions à privilégier pour les quatre prochaines années.

En prévision de cet événement, les organisateurs invitent les citoyens et les représentants d'organismes et d'institutions de l'arrondissement à un **cinq-à-sept le 24 avril prochain** au cours duquel sera officiellement lancée la démarche du Forum.

Le ROCHA (Regroupement des organismes et des citoyens et citoyennes humanitaires d'Anjou) est une table intersectorielle et multiréseaux ayant pour mission de regrouper des organismes, des citoyens et des institutions œuvrant dans l'arrondissement en vue d'une participation collective à la promotion, au soutien et au développement social, économique et communautaire.

À Anjou, le ROCHA souhaite identifier les principales problématiques ainsi que les besoins, les enjeux et les caractéristiques de la population angevine. L'exercice s'effectuera en différentes étapes et les résultats seront ensuite présentés lors du **Forum de développement social d'Anjou** en novembre prochain. À ce moment précis, un consensus sera recherché sur les grandes priorités d'actions sociales à mettre de l'avant pour le mieux-être de toute la collectivité.

Lors du cinq-à-sept, le comité organisateur dévoilera l'affiche et le site Internet du Forum. L'événement se déroulera au Centre Roger-Rousseau, situé au 7501, avenue Rondeau.

Pour toute information complémentaire, mais aussi pour confirmer votre participation, communiquez avec le ROCHA au 514 351-4173. **Les présences** doivent être **confirmées d'ici le vendredi 18 avril**. Faites vite! Le nombre de places est limité.



# Nos gagnants de la cuvée 2007

En décembre dernier, tous les citoyens d'Anjou étaient invités à participer à la 20<sup>e</sup> édition de notre Concours annuel de décorations de Noël. Les critères de sélection ayant guidé le jury dans ses choix étaient les suivants: originalité, apparence générale, disposition des éléments décoratifs et harmonie des couleurs.



## FÉLICITATIONS À TOUS LES GAGNANTS ET GAGNANTES!

M<sup>me</sup> Josette et M. Onorio Torti  
7530, avenue de l'Alsace  
M<sup>me</sup> Nicole et M. Marius Tardif  
8682, avenue de Louresse  
M<sup>me</sup> Lucie Dumont  
8982, place de Louresse  
M. Alain Chenel  
7443, avenue Champchevrier  
M. Réjean Sauvageau  
8419, avenue du Haut-Anjou  
La famille Tremblay  
6105, boulevard Les Galeries d'Anjou  
M<sup>me</sup> Lorraine et M. Serge Séguin  
6195, boulevard des Roseaies  
Création Giovanni et Diane  
6466, terrasse Val d'Anjou  
Annett's family  
6301, avenue Merriam  
La famille Roy-Côté  
7721, avenue Curé-Clermont  
M<sup>me</sup> Claudette et M. Michel Clément  
8251, avenue Curé-Clermont  
M<sup>me</sup> Marie Suzanne Larivée  
7111, avenue Goncourt  
Jacqueline et Yvon  
8160, boulevard Châteauneuf  
M<sup>me</sup> Diane et M. Roger Dauphinais  
8271, place Vaujourns  
Aura Kobinger  
6391, avenue des Angevins  
M. Marcel Rondeau  
8481, place Verdelles  
M. Régnald Roussy  
7046, avenue Lévesque  
Patricia, Rudy et Dwain Spark  
8441, avenue Sublaines  
M<sup>me</sup> Betty et M. Bob Trottier  
8407, avenue du Mail  
M<sup>me</sup> Céline Smith  
7476, avenue Azilda  
M<sup>me</sup> Nathalie Nadeau et M. Luc Desjardins  
7761, avenue Rondeau

Les membres du comité d'embellissement de l'arrondissement ont désigné 21 gagnants, tous plus méritants les uns que les autres. Le comité a tenu à souligner leur beau travail lors d'une remise officielle de plaques commémoratives le 29 février dernier.

Cette cérémonie a été rehaussée par la présence du maire de l'arrondissement, M. Luis Miranda, de M<sup>me</sup> Andrée Hénault, conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou, de M<sup>me</sup> Michelle Zammit, conseillère d'arrondissement, district Centre, et de M. Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement, district Ouest.

### Photos 1 à 4

Des gagnants en compagnie de MM. Luis Miranda et Gilles Beaudry ainsi que de M<sup>mes</sup> Andrée Hénault et Michelle Zammit.

### Photo 5

De gauche à droite, M<sup>me</sup> Andrée Hénault, M<sup>mes</sup> Claudette Bélanger, Thérèse Goyette, Jeannine Lebire, Nicole Corbeil, Pierrette Turcotte et Gisèle Gagnon, membres du comité d'embellissement, et M<sup>me</sup> Michelle Zammit. À l'arrière-plan, MM. Luis Miranda et Gilles Beaudry.





## Le 8 avril Inscriptions aux jardins communautaires

Le temps des inscriptions est enfin venu pour nos citoyens intéressés à obtenir une section de jardin. En effet, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement met six jardins communautaires à la disposition de la population. Quatre jardins sont situés dans les parcs André-Laurendeau, Des Roseraies, Lucie-Bruneau et Spalding alors qu'un autre est localisé à l'arrière de l'église Notre-Dame d'Anjou. Le sixième, réservé aux personnes de 50 ans et plus, se trouve à l'angle des boulevards Châteauneuf et Roi-René.

### Les dates d'inscription sont les suivantes :

- le 8 avril 2008, de **18 h à 19 h**, pour les personnes en possession d'un jardinet en 2007 et qui n'ont pu le renouveler à l'automne 2007.
- le 8 avril 2008, de **19 h à 20 h**, pour les nouveaux jardiniers (pour les six jardins).

Les inscriptions auront lieu au sous-sol de l'édifice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, sis au 7500, avenue Goncourt.

Le coût est de 10 \$, payable en espèces. Ce montant représente l'inscription de 5 \$ ainsi que le dépôt d'un montant identique pour l'obtention d'une clé. Le jardinier récupérera à la fin de la saison son dépôt de 5 \$ une fois qu'il aura remis son jardinet en bon état et sa clé.

Veuillez noter que les jardinets sont en nombre **limité** et qu'un jardinier doit obligatoirement **résider à Anjou**. La carte de citoyen ainsi qu'une preuve de résidence seront nécessaires lors de l'inscription.

Pour tout renseignement, composez le 514 493-8200.



### Nouveau service

## Déchiqeter plutôt que jeter

Les Angevines et les Angevins se préoccupent plus que jamais de la protection de notre environnement. En réponse à cet intérêt, l'administration d'Anjou compte poser un nouveau geste concret dès cette année : un **service de déchetage gratuit** de documents personnels et confidentiels disponible **deux samedis par année** pour la population.

Les services de déchetage protégés de la firme Iron Mountain offrent une solution d'élimination sûre, conforme, complète et économique. En plus des documents personnels et confidentiels des citoyens et des entreprises, tels les rapports d'impôts et les relevés bancaires en format papier, la firme détruit également tout document en format plastique ou utilisant d'autres supports.

L'opération est effectuée dans le respect de l'environnement grâce à une élimination sûre et écologique des éléments déchetés. La destruction

s'exécute devant vous en toute sécurité et de façon confidentielle.

Les deux journées réservées pour ce service gratuit seront les **samedis 26 avril et 14 juin**. Veuillez noter qu'une preuve de résidence sera exigée. Un camion de déchetage sera sur le territoire selon un horaire prédéterminé dans les aires de stationnement suivants :

- Mairie d'arrondissement  
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine - 9 h à 13 h
- Édifice municipal  
7171, rue Bombardier - 13 h 15 à 16 h

Nous encourageons tous les citoyens à utiliser ce service. Notre environnement s'en portera mieux.

Pour tout renseignement, veuillez téléphoner au 514 493-8000.

## Cette boîte est-elle recyclable ?

Le jour de la collecte des matières recyclables, certaines boîtes sont ramassées alors que d'autres ne le sont pas. Quelles sont donc les dimensions qui doivent être respectées pour l'enlèvement des boîtes recyclables à Anjou ?

Les boîtes ne dépassant pas une dimension de **60 cm x 60 cm (2 pi x 2 pi)** sont ramassées. Les autres doivent absolument être **découpées** en sections. Chacune de ces dernières devra cependant respecter les dimensions mentionnées plus haut.

Vous pouvez placer vos boîtes recyclables dans le **bac** ou **à côté**. Si vous décidez de les placer dans le bac, assurez-vous que le poids de ce dernier ne dépasse pas **25 kg (55 lb)**.

Pour plus d'informations, vous pouvez téléphoner au 514 493-5134.



### Semaine internationale du compostage

## Du compost GRATUIT pour vous !

Le compostage permet de réduire notre dépendance relativement aux sites d'enfouissement et de créer des produits bénéfiques pour le jardin et pour l'enrichissement des sols. Cette capacité sera célébrée tout au long de la **Semaine internationale de sensibilisation au compostage** qui aura lieu cette année du 4 au 10 mai. Saviez-vous que cette initiative a débuté au Canada en 1995 ? Elle représente aujourd'hui un événement international touchant notamment les États-Unis, l'Australie, le Royaume-Uni et plusieurs autres pays européens.

Pour souligner l'événement, l'arrondissement d'Anjou vous invite à vous procurer du **compost gratuit** le **samedi 10** et le **dimanche 11 mai**, de **8 h à 18 h**, au Complexe environnemental de Saint-Michel. Situé au 2235, rue Michel-Jurdant (côté est de la TOHU), le complexe est accessible par le prolongement nord de la rue d'Iberville. Une fois sur place, vous aurez besoin d'une **pelle** et de **contenants solides** pour recueillir le compost en vrac. Et n'oubliez pas votre **preuve de résidence** !

Riche en nutriment et utile pour enrichir le sol, votre compost redonnera de la vigueur à votre pelouse, allégera le sol de vos plates-bandes et de vos arbustes ou encore, protégera vos vivaces contre les mauvaises herbes.

Si vous avez des questions concernant la **distribution** du compost, téléphonez au Complexe environnemental de Saint-Michel, au 514 872-1264.

Pour tout renseignement additionnel sur le compostage, visitez le site du **Conseil canadien du compostage**, au [www.compost.org](http://www.compost.org), ainsi que celui de **Recyc-Québec**, au [www.recyc-quebec.gouv.qc.ca](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca).



## Un grand merci!

La Semaine de l'action bénévole est la plus importante célébration en l'honneur des bénévoles. Elle se déroulera du **27 avril au 3 mai**.

Plusieurs personnes issues de notre société se préoccupent du sort d'autrui et décident alors d'agir. Elles accomplissent de nombreuses actions altruistes au sein de notre communauté et permettent ainsi à de nombreux individus d'éviter l'isolement, de vivre quelques moments de bonheur ou d'éprouver un sentiment de plaisir ou de bien-être.

L'action bénévole ouvre à chacun la porte aux vraies valeurs, tout en offrant un bel épanouissement individuel en toute simplicité.

Cette semaine spéciale représente un juste retour des choses pour nos bénévoles. Sans exception, ils méritent tous et chacun l'hommage qui leur est réservé.

Le thème de la campagne de cette année, « **Les bénévoles: de la compassion à l'action** », fait référence à l'inspiration qui incite ces hommes et ces femmes à consacrer leur temps, leur énergie et leurs compétences à toutes sortes d'activités visant à améliorer la vie des membres de leur collectivité.

À tous nos bénévoles, un grand et chaleureux merci! Que ferions-nous sans vous?

La date limite est le 15 avril

## Abris temporaires pour automobiles

La réglementation relative aux abris temporaires d'automobiles, en vigueur depuis 2003, exige que les citoyens **retirent leurs abris** et les **remisent** au plus tard le **15 avril**.

Nous demandons à tous les citoyens de bien vouloir se conformer à cette réglementation qui, outre pour des raisons de sécurité, a pour objectif de redonner le plus rapidement possible à nos parterres et à nos rues leur belle apparence.

Bulletin d'information  
**Regards**  
sur Anjou



Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication:  
Réalisation et conception graphique:  
Impression:  
Tirage:  
Distribution:  
Téléphone:  
Site Web:  
Dépôt légal:

Aline Boulé  
Piranha Tendances  
Trahan Dugas imprimeur (TDI)  
22 000 exemplaires  
Société canadienne des postes  
(Médiaposte)  
514 493-8000  
ville.montreal.qc.ca/anjou  
2<sup>e</sup> trimestre 1980  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

Copyright 2008 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de Regards sur Anjou est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Comment éloigner un visiteur dérangerant

## Mouffettes, marmottes et rats laveurs

L'arrivée du printemps se manifeste notamment par le retour des mouffettes, des marmottes et des rats laveurs. Bien qu'elles puissent sembler attachantes, ces bêtes sont d'abord et avant tout des **animaux sauvages** qui peuvent **causer des problèmes**. On les retrouve parfois cachés dans des terriers, sous un cabanon ou un balcon bas, où ils donnent naissance à leurs petits.

La Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune est cependant très stricte concernant toute intervention humaine vis-à-vis ces bêtes: personne ne peut tuer ou capturer un animal qui l'attaque ou qui endommage ses biens lorsqu'il est possible d'effrayer cet animal ou de l'empêcher de causer des dégâts. La Loi interdit également d'aider quiconque à capturer ou à mettre à mort un tel animal. Elle exige aussi qu'on recoure à tous les moyens raisonnables avant de capturer soi-même ces animaux ou de les faire capturer par une entreprise spécialisée.

Voici **quelques précautions** à prendre pour vous aider à les éloigner:

- évitez les amas de débris, de planches ou d'autres matériaux;
- si vous entreposez vos ordures ménagères à l'extérieur entre les enlèvements périodiques, placez-les dans un contenant qui ferme hermétiquement;
- bloquez les accès, sous votre balcon ou votre cabanon, en posant dans le sol un grillage d'une hauteur d'environ 40 cm (15 po).

Pour en savoir davantage, communiquez avec **Faune Québec**, au 1 866 248-6936 ou visitez le [www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/faune/depred\\_index.htm](http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/faune/depred_index.htm).



Campagne de propreté 2008

## Sortons nos balais!

Nous invitons tous les Angevins et les Angevines à participer à nouveau au **grand ménage annuel du printemps** de l'arrondissement et à poser ainsi des gestes pour améliorer la propreté dans nos lieux publics.

Participation active au recyclage, nettoyage des parterres, respect des heures d'enlèvement des ordures ménagères... toutes ces petites choses, quand elles sont accomplies par l'ensemble de la population, peuvent donner un résultat intéressant: un **environnement agréable** qui plaît à l'œil et où il fait vraiment **bon vivre**.

N'oublions pas non plus le maintien de **nos terrains** dans un état de propreté constante ainsi que l'amélioration de **notre milieu** par la plantation d'arbres, d'arbustes et de fleurs. Pensons également à **économiser l'eau** en tout temps. Par exemple, pourquoi ne pas utiliser un **large balai** pour nettoyer l'entrée de garage plutôt que votre **boyau d'arrosage**? Ces moyens sont à la portée de tous.

De son côté, votre arrondissement fait sa part:

- les employés de la **Direction des travaux publics** se chargent du nettoyage des rues, des îlots de verdure, des espaces verts, de la piste cyclable, ainsi que de l'entretien des voies de desserte des autoroutes 25 et 40;
- l'équipe de la **Division des parcs, des immeubles et des équipements** de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social est responsable de la propreté des parcs. Elle s'assure que les équipements, tels que les jeux et les chalets, demeurent en bon état, et nettoie les carrés de sable et vide régulièrement les poubelles des parcs;
- la **Direction de l'aménagement urbain, du génie et des services aux entreprises** offre une aide spécifique aux résidents, aux commerçants et aux industriels **victimes de graffitis**. Pour en savoir plus, téléphonez au 514 493-8216 et demandez les détails entourant le programme d'enlèvement des graffitis de la Ville de Montréal.

Il y a beaucoup de travail à faire ce printemps mais le résultat en vaut toujours la peine. Avec la participation de tous, notre arrondissement n'en sera que plus agréable!

